



Prime de fin de contrat (prime de précarité)

Par **Pivoine52**, le **15/04/2008** à **19:53**

Bonjour,rnrnj'ai terminé un contrat CAE de 12 mois, après avoir fait CES, CEC sans interruption dans l'entreprise, terminé le 31 janvier 2008. Et je viens d'apprendre que j'aurai du avoir une prime de fin de contrat (prime de précarité) est vrai., est-il possible de la demander ou faut'il passé par les prudhommes.rnrnMerci de me répondre.rnrnrnPivoine